

CONSEIL COMMUNAL

## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Communal du 30 octobre 2019

**Objet : PREAVIS MUNICIPAL N° 6/2019**

ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2020

### L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

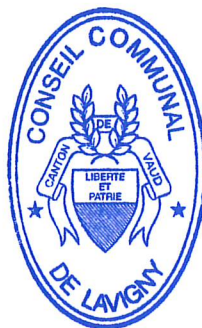
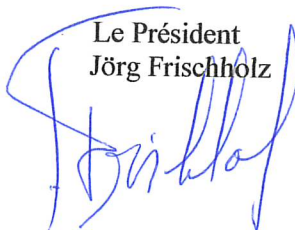
- Vu le préavis municipal N°6/2019 sur l'arrêté d'imposition 2020.
- Ouï le rapport de la Commission des finances, désignée pour l'étude de cet objet.
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

### DECIDE

- De refuser le sous amendement sur le point 5, lettres a) b) c) du préavis municipal N° 6/2019.
- D'accepter l'amendement sur le point 5, lettres a) b) c) dudit préavis municipal, et décide que le taux d'imposition pour 2020 soit de 73% de l'impôt cantonal de base.
- D'accepter le préavis municipal N°6/2019, « Arrêté d'imposition pour l'année 2020 », tel qu'amendé.
- D'accepter que les autres taux soient maintenus, selon la proposition d'arrêté d'imposition annexée au préavis.

CONSEIL COMMUNAL DE LAVIGNY

Le Président  
Jörg Frischholz



La Secrétaire  
Loredana Simone

